

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2012

DCM N° 12-10-06

Objet : CHR Metz-Thionville - Convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz / Metz Métropole.

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la réimplantation des activités du CHR de Metz sur le site de MERCY, en bordure sud-est de la ville, l'intégralité du site Bon Secours sera libéré fin 2012.

La parcelle du CHR située en plein cœur du quartier Sainte-Thérèse représente 2ha de réserve foncière au cœur des réflexions de la Ville de Metz, tant sur les questions du réseau viaire que sur les opportunités d'une opération urbaine à plus grande échelle. Dans cette optique, une étude urbaine a été confiée à l'AGURAM en septembre 2010 afin de retrouver une morphologie urbaine compatible avec le quartier et offrir une nouvelle dynamique à cet îlot. La Ville de Metz veut ainsi mettre en avant sa volonté de profiter de la libération du site par le CHR pour requalifier un morceau de ville stratégique et accompagner le CHR dans la vente de ce site.

Afin de préparer la phase opérationnelle, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a été sollicité par la Ville de Metz pour réaliser le portage foncier.

Cette démarche s'inscrit précisément dans la logique de la convention cadre qui a été signée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et l'EPFL le 27 février 2008 visant à mener une politique foncière anticipative sur des périmètres définis par la Communauté d'Agglomération.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière du site et de lancer la reconversion du CHR, il est nécessaire :

- De faire inscrire le site CHR dans la convention-cadre « Périmètre à enjeux » entre l'EPFL et Metz-Métropole, permettant un portage foncier plus avantageux (étalement des paiements sur 5 ans et frais réduits à 1 %).
- De signer, avec l'EPFL et Metz-Métropole une « convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaison communale de la convention cadre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l'EPFLorraine du 27 février 2008

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site CHR entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'EPFLorraine, ci-joint;

CONSIDERANT :

- La délibération du bureau de l'EPFLorraine en date du 26 septembre 2012 autorisant la signature de cette convention,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint Délégué :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48

Absents : 7

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE